

Lyon, le 18 février 2020

Madame Masclet
Directrice de l'EIC Rhône-Alpes
78 rue de la Villette
69425 LYON CEDEX 03

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Le 29 janvier 2020, notre organisation syndicale vous a déposé une demande de concertation immédiate sur les points suivants :

- ❖ **Mouvement social** : Nous exigeons que tous les agents ayant participé au mouvement social en cours aient un décompte de grève à jour au 31/01.
- ❖ **Projets EIC 2020** : Nous demandons quels projets impacteront l'EIC dans l'année à venir (pesage de poste, création et/ou suppression de poste...)
- ❖ **Effectifs sur l'EIC** : Quels sont les besoins sur l'EIC ? Sont-ils pourvus et si oui de quelle manière (agents détachés, mutations, etc...) ? Que compte faire la Direction pour tenir le CO sur toutes les UOs et entités ? Comment la Direction compte-t-elle valoriser et fidéliser les agents déjà présents sur l'EIC ?
- ❖ **Réglementation du travail** : Quelle réglementation s'appliquera pour les nouveaux embauchés à partir de janvier 2020 ? Quelles conséquences sur les agents déjà présents ?

Suite à la réunion de concertation du 03 février 2020 des désaccords persistent.

Par conséquent, notre organisation syndicale, conformément à l'article L2512-2 du code du travail vous dépose un préavis de grève couvrant la période suivante :

Du lundi 24 février 2020 à 04h00 au lundi 11 mai 2020 à 05h00

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de l'EIC Rhône-Alpes Lyon ainsi que tous les agents susceptibles de les remplacer.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour SUD-RAIL
Emmanuel THEVENET

